## BELGIQUE

### Centenaire de la Croix-Rouge de Belgique

*La Croix-Rouge de Belgique a fêté le centième anniversaire de sa fondation.*

*Le samedi 30 mai 1964, une Séance académique commémorative eut lieu au Théâtre Royal de la Monnaie, à Bruxelles, en présence des plus hautes autorités du pays, des membres du gouvernement, du corps diplomatique, des parlementaires, magistrats, hauts fonctionnaires, officiers généraux ainsi que des représentants des grandes organisations du pays. Ces personnalités étaient reçues par la Croix-Rouge de Belgique, dont les dirigeants nationaux, provinciaux et locaux étaient présents et avaient également accueilli les délégués du CICR, de la Ligue et de nombreuses Croix-Rouges.*

*La séance fut ouverte par la lecture d'un message de S.M. la reine Elisabeth, présidente d'honneur de la Croix-Rouge de Belgique.*

Depuis près d'un siècle la Croix-Rouge de Belgique n'a cessé de développer sa mission de bonté désintéressée dans notre pays. A tous ceux, à toutes celles qui consacrent leur temps et leur peine à cette œuvre qui m'est chère, j'envoie de tout cœur le témoignage de mon admiration et de ma sympathie.

Je souhaite que notre Croix-Rouge de Belgique, héritière d'une longue tradition de dévouement, continue de donner l'exemple d'une solidarité féconde et généreuse et de répandre sur toutes les formes de la misère et de la souffrance humaines les bienfaits de son universelle charité.

*Puis S.A.R. le Prince Albert, président de la Société nationale, esquissa brièvement l'historique de la Croix-Rouge de Belgique et évoqua ses nombreuses tâches, en temps de guerre et en temps de paix. Il montra comment la Société de secours aux blessés militaires, fondée en 1864, est devenue une importante organisation de secours, de protection de la santé, d'éducation et d'action médico-sociale. Le Prince de Liège exprima le désir de voir la Croix-Rouge travailler toujours plus près de la population et lança un appel à tous les Belges afin qu'ils manifestent leur sympathie à leur Croix-Rouge. Il dit sa foi dans l'avenir de l'institution et sa confiance dans la jeunesse pour en assurer la pérennité.*

*Voici les passages principaux de cette allocution qui fut longuement applaudie :*

La première manifestation vraiment importante de l'efficacité de la Croix-Rouge de Belgique fut son action pendant la première guerre mondiale. En quelques jours, des ambulances furent organisées dans tout le pays, le personnel et le matériel nécessaires réunis afin d'assurer le fonctionnement de 20.000 lits.

Parmi toutes les missions assurées par la Croix-Rouge en faveur de l'armée belge et de la population, se détache tout particulièrement la création de l'« Hôpital de l'Océan » sous l'impulsion énergique du Dr Antoine Depage et grâce à l'appui clairvoyant de la reine Elisabeth. Les méthodes nouvelles qui y furent appliquées permirent de réduire la mortalité de 20 à 5% ; elles furent adoptées par la suite dans de nombreuses formations des armées alliées.

La paix revenue, la Croix-Rouge allait devoir s'adapter aux nécessités nouvelles, en s'inspirant des expériences de ces quatre années tragiques.

Le programme général qu'elle élabora alors, et compléta par la suite, constitue encore aujourd'hui la base même de son action : Il prévoit sa collaboration avec le Service de santé de l'Armée en temps de guerre ; la protection de la santé publique par l'éducation populaire ; l'organisation d'un service général de secours d'urgence. Cette organisation systématique, qui se développa et se consolida pendant vingt années, lui permit d'affronter, avec les moyens d'action nécessaires, le deuxième conflit mondial.

Tous nos compatriotes connaissent, pour en avoir été les témoins, ce que fut l'action de la Croix-Rouge pendant les années 1940-1945. J'en citerai quelques points essentiels : la reprise des hôpitaux militaires et la création de 157 hôpitaux auxiliaires ; l'action de secours aux prisonniers, comportant notamment l'envoi de millions de colis en Allemagne, ainsi que toutes les formes les plus diverses d'assistance matérielle et morale ; l'aide à la population civile : des trains entiers de ravitaillement et de produits pharmaceutiques pénétrant en Belgique sous le couvert de la Croix-Rouge, et tant d'autres encore.

Cette énumération sèche et aride traduit mal la somme incalculable de dévouements bénévoles, d'actions courageuses, parfois héroïques, qui, au cours de ces cinq années, permit à la Croix-Rouge d'accomplir une tâche d'une ampleur sans précédent.

Puis ce fut à nouveau la réadaptation au temps de paix, avec des tâches nouvelles et des responsabilités accrues, nées de la confiance que la population avait, pendant toutes ces années, placée en la Croix-Rouge et qui la faisait attendre d'elle tous les secours, toutes les interventions, parfois tous les miracles... Vinrent alors : la réorganisation de ses services de secours d'urgence avec leur réseau de postes de secours sur route et leurs services d'ambulances-automobiles ; la formation de milliers de secouristes et d'ambulanciers, la création des services de transfusion sanguine ; les campagnes d'éducation sanitaire ; le réconfort moral dans les hôpitaux grâce aux services de bibliothèques et de welfare ; la Croix-Rouge de la Jeunesse et son action d'éducation et de solidarité internationale...

S'il fallait, en ce jour où notre institution célèbre le centenaire de sa fondation, évoquer brièvement un siècle d'activités, je ressens l'insuffisance des mots pour donner, en un temps aussi court, une image même imparfaite de ces tâches innombrables. Tant de témoignages auraient pu, mieux que mes paroles, écrire ces pages d'histoire faites à la fois d'interventions techniques rapides et efficaces, et de gestes de fraternité et de solidarité humaine.

Si je n'ai voulu d'ailleurs citer aucun nom dans cet exposé, c'est que je tenais à rendre un hommage collectif à tous ceux qui, au cours de ce siècle d'activités, ont consacré le meilleur d'eux-

A la tribune d'honneur, la famille royale (de droite à gauche, la Princesse Paola et ses enfants, le Roi et la Reine puis le Prince Albert, président de la Croix-Rouge) assiste...

# CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

... à la fête organisée à l'occasion du Centenaire.

mêmes à la réalisation de nos buts et de notre idéal, et les unir dans une même pensée de profonde gratitude.

Si l'occasion nous a été donnée, à maintes reprises au cours de cette année commémorative, de contempler un passé riche en événements et fertile en réalisations — si nous avons pu évoquer avec fierté le chemin parcouru — nous avons voulu, et nous voulons surtout aujourd'hui y découvrir des raisons de croire en l'avenir. A cette fin, il est indispensable que la Croix-Rouge vive en étroite communion avec la nation toute entière et qu'elle entretienne des contacts permanents et constructifs avec la population. Cette dernière a le droit, non seulement de compter sur l'aide de sa Croix-Rouge, mais aussi de vivre de très près ses nombreuses activités.

Que tous nos compatriotes s'unissent à nous pour entamer ce second siècle d'activités, qu'ils nous aident à prendre un nouveau départ, avec une foi inébranlable dans l'avenir de notre institution. Et à qui pourrions-nous mieux confier la charge de relayer ceux qui ont fait de la Croix-Rouge de Belgique ce qu'elle est aujourd'hui, sinon à la jeunesse? Notre jeunesse est saine et travailleuse; elle est résolument idéaliste et pénétrée plus qu'on ne le croit de l'esprit de paix, de tolérance et de solidarité. Quatre-vingt dix mille jeunes de ce pays sont groupés au sein de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Je leur fais confiance, l'heure venue, pour qu'ils assurent les destinées de la Croix-Rouge de Belgique et contribuent à leur tour à construire un monde meilleur.

*Puis, l'assemblée entendit les messages adressés à la Croix-Rouge de Belgique par Son Eminence le Cardinal Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles, que représentait Monseigneur Van Wayenbergh, par M. le Pasteur Pichal, président du Synode des Eglises évangéliques protestantes, M. le Grand Rabbin de Belgique, Dreyfus, et Maître Robert Hamaide, président de la Commission de philosophie et de morale laïques. Unanimement, ces quatre représentants éminents de philosophies différentes, soulignèrent le caractère universel de la Croix-Rouge et l'importance de sa neutralité pour qu'elle puisse accomplir efficacement sa mission au milieu des conflits.*

*M. Martin Bodmer, vice-président du CICR, apporta le message de félicitations et de vœux de l'institution de Genève. En voici les passages essentiels:*

C'est le 4 février 1864 qu'est née l'« Association belge de secours aux militaires blessés en temps de guerre », qui prit plus tard le nom de Croix-Rouge de Belgique. Parmi les Sociétés sœurs qui existent actuellement, la vôtre fait donc figure de doyenne, puisque les deux premières créées, peu de temps auparavant, celles de Wurtemberg et d'Oldenburg, ont fusionné en 1869 au sein d'un Comité central allemand.

Soyez certains que la cérémonie d'aujourd'hui est aussi chère au cœur des dix-huit membres du Comité international que le fut la naissance de la Croix-Rouge de Belgique aux cinq membres du Comité fondateur d'alors. Car, au cours de ces cent ans, votre Société, comme votre pays, n'a cessé de soutenir notre œuvre et de lui manifester sa compréhension. Je tiens à vous en apporter ici un témoignage de profonde gratitude.

Lorsque Henry Dunant, le promoteur, se penche sur les blessés de Solférino, après une des plus sanglantes batailles de l'histoire, quelques volontaires l'assistent et se dépensent à ses côtés. Parmi eux, déjà, il y a un Belge. Et lorsqu'un brillant Comité de secours se constitue à Bruxelles, autour de Sa Majesté Léopold II, Dunant en est nommé membre d'honneur.

En août 1864, les plénipotentiaires de seize pays se réunissent pour élaborer la Convention de Genève. M. Visschers y représente la Belgique. Avant son départ, le Duc de Brabant l'a chargé d'exprimer à Genève — je cite — « toute la sympathie qui l'anime pour l'œuvre et son vif désir d'apporter sa collaboration à une institution dont il a su comprendre la haute portée ». On mesure aujourd'hui le sens prophétique de ces mots. Et le Gouvernement de Bruxelles est parmi les premiers à ratifier le traité fondamental, véritable pierre angulaire du droit des gens.

En avril 1865, M. Uytterhoeven, président, peut annoncer à Genève l'adoption définitive des statuts de la jeune Société. Il signale en même temps le geste d'un groupe de 300 officiers pensionnés, qui, gagnés par son idéal, sont venus grossir ses rangs [1].

---

[1] Le 19 février 1864, il avait envoyé à Gustave Moynier, à Genève, la lettre dont voici le texte :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception des Journaux que vous m'avez adressés et je vous en remercie.

Le 30 mars 1867, le Comité de Bruxelles compte 27 personnalités influentes et il se donne un règlement.

Et voici qu'éclate la guerre franco-prussienne. Aussitôt les sections de la Croix-Rouge de Belgique rassemblent, dans tout le pays, des secours qui sont généreusement distribués aux victimes du conflit ; des médecins partent pour le front ; des ambulances belges entrent en action, notamment à Metz, Saint-Justin et Cambrai ; la capitale elle-même accueille les blessés et malades en transit et, sur le vaste plateau qui domine la cité, s'édifie un impressionnant système de lazarets. Désormais, lors d'événements analogues, la Croix-Rouge de Belgique apportera aux belligérants une aide du même genre.

En 1876, la Reine partage avec le Roi le haut patronage de la Société, tandis que la présidence est exercée par le Prince de Ligne. En 1889, c'est la constitution d'une Croix-Rouge au Congo, qui va prendre un si remarquable essor, et à laquelle le Roi consacre un intérêt actif.

Hélas, en 1914, une guerre sans précédent déferle sur l'Europe. Mais si elle divise le monde, elle affermit le sens de la solidarité dans la famille de la Croix-Rouge. Les pays épargnés remettent au Comité international des dons en faveur de la Belgique, si durement éprouvée. Le Comité de Genève, en créant l'Agence des prisonniers de guerre et en instaurant la visite des camps d'internement par ses délégués, s'efforce de subvenir aux détresses les plus urgentes. Nous conservons pieusement à Genève un témoignage de gratitude précieux entre tous : c'est une médaille à l'effigie de la Reine Elisabeth, cette souveraine qui fut, pendant ces années

---

Nous venons de fonder ici un Comité de secours, calqué sur le vôtre : nous nous mettrons directement en rapport avec votre Comité Central dès que nous aurons obtenu l'assentiment du Général aide de camp du Ro à qui nous avons offert la présidence.

Une seule chose entrave nos démarches, le défaut d'un nombre suffisant de Bulletins, exprimant les résolutions de la Conférence internationale.

Je vous demanderai donc la permission de les faire réimprimer à Bruxelles, cette pièce étant indispensable pour la propagation de votre si belle et si heureuse initiative.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Je vous serais aussi bien obligé, si vous vouliez transmettre à Monsieur Dunant mon sentiment d'estime et d'admiration pour son beau talent et son active charité.

André UYTTERHOEVEN.

sombres, le symbole même du dévouement sans limite à l'humanité souffrante.

Au cours du conflit, le 14 avril 1915, l'autorité d'occupation ayant prononcé la dissolution du Comité central de la Croix-Rouge de Belgique, le Comité international, par la voix de son Président, Gustave Ador, a élevé une vigoureuse protestation. La Croix-Rouge, écrit-il, « revendique hautement son droit à l'existence ainsi que sa liberté d'action... Elle ne saurait se courber devant une mesure administrative qui, l'assimilant à un simple rouage d'Etat, lui enlèverait son autonomie ou supprimerait même ses organes directeurs ».

*M. Bodmer rappelle l'œuvre croissante de la Croix-Rouge nationale jusqu'à la seconde guerre mondiale, époque où cette œuvre prit alors des proportions inconnues, qui annonçaient les tâches présentes, puis il conclut:*

Après un siècle, je pense que l'on a le droit de s'arrêter un instant, pour jeter un coup d'œil en arrière, afin d'évaluer le chemin parcouru. En ce qui concerne la Belgique, nous avons vu que le bilan est particulièrement positif. Le peuple belge peut être fier de sa Croix-Rouge ; nous en sommes fiers avec lui.

Maintenant nous pouvons regarder vers l'avenir. L'œuvre d'Henry Dunant est appelée à de nouveaux efforts, à de nouvelles victoires. Les serviteurs du prochain ne restent jamais en repos. Et cet avenir, nous pouvons le regarder avec confiance, tant qu'il y aura, comme ici, dans ce pays hospitalier, des hommes et des femmes prêts à faire tout leur devoir et plus que leur devoir, « afin que le monde ne périsse pas dans la haine ». Avec l'incomparable appui de ses illustres Protecteurs, présidée d'une main si sûre par S.A.R. le Prince de Liège, avec son faisceau de bonnes volontés, toujours active, toujours vivante, la Croix-Rouge de Belgique peut marcher, le front haut, vers son destin.

*Au nom de la Ligue, dont elle est vice-présidente, la Comtesse de Limerick dit ensuite sa joie profonde d'apporter les félicitations et les vœux les plus sincères de la fédération mondiale des Sociétés de la Croix-Rouge. Elle rappelle que la Croix-Rouge de Belgique occupe*

*une place d'honneur parmi les Sociétés nationales. Elle évoque à son tour l'œuvre magnifique de la Croix-Rouge de Belgique, en particulier durant la seconde guerre mondiale, et elle continue:*

Je ne puis en ce court discours rappeler ici les rôles multiples que la Croix-Rouge de Belgique a joués sur le plan international, mais je tiens à souligner sa présence constante et efficace aux Conférences internationales et diplomatiques, comme à celles de la Ligue et j'aimerais relever également sa longue collaboration au sein du Comité exécutif.

Je tiens à remercier votre Société nationale pour la grande générosité avec laquelle elle a toujours répondu aux appels d'actions de secours d'urgence lancés par la Ligue. J'ai à cœur de souligner sa précieuse participation et sa présence sur les théâtres des catastrophes. Il n'est aucune action d'entraide entreprise par la Ligue à laquelle la Croix-Rouge de Belgique n'ait pris part, avec efficacité et promptitude. Je tiens à relever aussi l'aide qui a été apportée ainsi aux victimes de tremblements de terre, d'inondations, de raz de marée ou aux réfugiés à travers le monde, par des envois massifs de médicaments, de vivres, de vêtements et de dons en espèces..., et combien d'autres interventions que je ne puis citer ici. Pour cette collaboration permanente, soyez assuré de la vive reconnaissance de la Ligue.

L'esprit de solidarité qui vous anime, d'où la réciprocité n'est pas exclue, a été magnifiquement illustré lorsque votre pays s'est vu durement frappé en 1953 par de terribles inondations. La presque totalité des Sociétés nationales répondirent à l'appel de la Ligue et vous, de votre côté, vous avez tenu, malgré cette épreuve, à envoyer des secours aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, bel exemple de solidarité que je me devais de rappeler.

La Croix-Rouge de Belgique est l'exemple même d'une Société ancienne qui a su comment s'adapter à chaque nouvelle situation et répondre aux besoins du jour et prévenir ceux du lendemain. Elle tient une place d'élite, grâce à son esprit entreprenant et à son dynamisme. Doyenne des Sociétés nationales, elle fête aujourd'hui son Centenaire et en ce jour anniversaire, la jeune Fédération des 102 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge que constitue la Ligue est fière et

heureuse de rendre hommage à la sœur aînée de tous ses membres, la Croix-Rouge de Belgique.

En ce nouveau siècle qui s'ouvre, puisse-t-elle poursuivre et étendre son œuvre avec l'enthousiasme et la foi qui l'ont guidée jusqu'alors et je suis heureuse de l'assurer encore une fois de toute notre admiration et de nos vœux les plus sincères.

*Il appartenait enfin à M. le Ministre J. Custers de dire, au nom du Gouvernement belge, combien le pays tout entier est conscient des énormes services que lui a rendus la Croix-Rouge depuis sa création et combien il lui est profondément reconnaissant de ses efforts constants afin d'accroître sans cesse l'efficacité de ses interventions. Il termina par ces mots:*

Nous sommes convaincus qu'elle poursuivra son activité dans la voie qu'elle a si brillamment ouverte elle-même et le Gouvernement ne manquera pas de lui apporter toute l'aide nécessaire. Il a d'ailleurs décidé d'accorder son appui financier au programme d'installation et d'équipement de l'Institut national du sang. Comme vous le voyez, la place tenue par la Croix-Rouge dans l'aide médicale et sociale à la population toute entière est extrêmement importante et variée et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de citer d'autres exemples.

Malgré ses cent années d'existence, la Croix-Rouge de Belgique est toujours jeune, alerte et pleine de dynamisme. Au cours de sa longue et féconde carrière, elle fut toujours à la pointe du progrès, adaptant sans cesse ses méthodes et ses interventions aux circonstances et aux besoins du moment. Le bilan est sans conteste remarquable et digne d'éloges. Je suis heureux de pouvoir être le porte-parole du Gouvernement pour l'en féliciter très chaleureusement, l'assurer de toute la sollicitude des pouvoirs publics et lui souhaiter un nouveau siècle de fécond apostolat médical et social, non seulement auprès de nos compatriotes, mais dans toutes les actions d'aide charitable auquel notre pays s'associe sur le plan mondial.

Sous la conduite éclairée de son président, S.A.R. le Prince Albert de Belgique, elle répondra sans aucun doute à sa noble vocation.

*L'orchestre du Théâtre Royal de la Monnaie joua plusieurs œuvres, puis l'assistance fut reçue à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, au cours d'une brillante réception offerte par le Collège des Bourgmestres et Echevins, le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles et le Conseil Général de la Croix-Rouge de Belgique.*

*Le soir, LL.AA.RR. les Princes de Liège reçurent, au Château du Belvédère, les membres du Comité Central de Direction de la Croix-Rouge de Belgique, ainsi que les représentants du CICR, de la Ligue et des Sociétés sœurs.*

*La grande fête du Centenaire offerte à la Croix-Rouge par diverses organisations désireuses de lui manifester leur sympathie, se déroula au stade du Heysel à Bruxelles, le lendemain dimanche 31 mai, en présence de quelque 30.000 spectateurs.*

*Après le lever du drapeau de la Croix-Rouge, on alluma la Flamme du Centenaire, puis, au son de trompettes thébaines, le public vit prendre place à la tribune d'honneur LL.MM. le Roi Baudoin et la Reine Fabiola, qu'avait accueillis S.A.R. le Prince Albert, Président de la Croix-Rouge de Belgique, accompagné de S.A.R. la Princesse Paola et du petit Prince Philippe* [1]*. La jeunesse des écoles défila devant la tribune et y déposa une offrande à la Croix-Rouge, sous le signe « Par les jeunes et pour les jeunes ». Puis le public suivit un programme qui comprenait diverses manifestations de danses et de chants ainsi qu'une démonstration de secourisme qui se fit avec l'aide d'un hélicoptère, de plusieurs ambulances et camions : en quelques minutes, plusieurs blessés fictifs furent transportés. Enfin, tandis que trois musiques militaires jouaient la Marche de la Croix-Rouge et l'hymne national, des centaines de ballons, portant le signe de la croix rouge s'élevaient dans le ciel.*

*Ainsi s'achevaient les journées commémoratives du Centenaire de la Croix-Rouge de Belgique grâce auxquelles tout le pays, associé, avait pu manifester son attachement à la Société nationale qui représente, aujourd'hui, au sein de la nation, une force vive de solidarité humaine.*

---

[1] *Hors-texte.*